

Protection de la biodiversité

Bell reconnaît que la première étape en vue de protéger l'environnement et les espèces à risque est de faire preuve de vigilance lors du déploiement et de l'entretien du réseau. Par conséquent, nous effectuons des évaluations environnementales pour nos projets du réseau et appliquons des mesures d'atténuation pour réduire les impacts potentiels sur les milieux naturels lors de travaux. Lorsque nos projets se déroulent dans des zones sensibles, nous obtenons les autorisations réglementaires requises et respectons à la lettre les conditions qui y sont rattachées.

Nous avons élaboré un programme interne sur la biodiversité visant à évaluer et à minimiser l'impact que les projets de réseau pourraient avoir sur l'environnement. Le processus d'évaluation s'adresse principalement aux gestionnaires de projet et s'applique à toutes les étapes des projets, soient la planification, la conception, la construction, la maintenance et le retrait des installations. Par exemple, nous nous efforçons d'utiliser des poteaux de cèdre dans les zones sensibles plutôt que des poteaux en bois traité. Le cèdre est une essence qui résiste beaucoup mieux à la pourriture et ne nécessite pas d'être traité avec des produits chimiques qui à la longue pourraient s'infiltrer dans des zones écologiquement sensibles.

Nous nous efforçons également d'éviter d'interférer avec les oiseaux et leurs habitats pendant la saison de nidification. Nous reportons nos travaux lorsque cela est possible (si un nid se trouve sur notre infrastructure) ou nous le déplaçons de manière sécuritaire avec l'aide des organismes gouvernementaux et des organisations appropriées.

Bell protège également la biodiversité grâce à sa gestion de l'aménagement paysager de ses propriétés. Nous avons élaboré des mesures visant à réduire au minimum l'utilisation de produits ayant des effets néfastes sur les habitats naturels et les espèces à risque.

Le saviez-vous?

Seulement 2% de nos projets de réseau ont le potentiel de nuire à la faune et aux habitats naturels.

Voici quelques exemples de la façon dont nous gérons ces impacts :

Lorsque les parasites affectent nos opérations, nous utilisons des méthodes de contrôle mécanique, physique et biologique avant d'avoir recours à des pesticides. Nous n'utilisons les pesticides ayant un impact plus élevé que lorsque les pesticides à faible risque ont échoué, et ce, suite à une évaluation et une autorisation des équipes de la responsabilité d'entreprise, de l'environnement et de la gouvernance

Lorsque de petits animaux mâchent le câblage aérien, nous utilisons des méthodes mécaniques et physiques non invasives pour les décourager

Lorsque les oiseaux font leur nid dans des zones de chantier, nous réorganisons nos horaires en conséquence pour ne pas leur nuire, autant que cela est possible

GRI 304-1

SDG 15

Gestion d'arbres

La préservation de la biodiversité est un moyen clé de protéger l'intégrité des milieux humides et hydriques, des sols et du climat. Il est également essentiel de réduire les risques d'épuisement des ressources pour la continuité des affaires. C'est pourquoi nous faisons tous les efforts visant à réduire l'émondage et l'abattage d'arbres, ainsi que le déboisement en général, pendant le déploiement du réseau, tout en nous assurant de préserver l'intégrité de ce dernier. Dans l'intérêt de la protection de la biodiversité, nous avons élaboré un cadre de gestion des arbres informant nos employés du moment et de la façon dont ils peuvent tailler les arbres et manipuler les résidus de bois.

Lutte intégrée contre les parasites et autres nuisibles

L'application de pesticides sur les propriétés de Bell est un autre sujet de préoccupation présentant des risques pour la biodiversité et la santé humaine. Cependant, la nature de nos opérations nécessite parfois le contrôle de la prolifération de la végétation, des insectes et des petits animaux afin qu'ils ne restreignent pas l'accès à nos équipements de télécommunication. Il s'agit également d'une mesure de sécurité. Pour adresser ces enjeux, nous avons développé un cadre de gestion environnementale de lutte intégrée qui établit les lignes directrices pour la gestion des parasites et autres nuisibles à l'intérieur et à l'extérieur des immeubles et installations de la compagnie, conformément aux lois applicables et aux meilleures pratiques.

L'utilisation de pesticides, même ceux à risque réduit, peut avoir des répercussions sur la biodiversité et représenter un risque pour la santé humaine. Par conséquent, Bell privilégie l'utilisation de méthodes d'intervention physiques et mécaniques (comme l'élagage et le débroussaillage) avant toute autre méthode pour contrôler la prolifération des parasites et nuisibles. Nous permettons l'utilisation de pesticides dans des circonstances atténuantes ou seulement si les autres méthodes se sont avérées infructueuses.

Si cette fiche d'information contient des déclarations prospectives, y compris, sans s'y limiter, sur nos perspectives commerciales, plans, objectifs, priorités stratégiques, engagements, ainsi que d'autres déclarations qui ne renvoient pas à des faits historiques, ces déclarations ne représentent pas une garantie de la performance ni des événements futurs, et nous mettons en garde le lecteur contre le risque que représente le fait de s'appuyer sur ces déclarations prospectives. Les déclarations prospectives sont l'objet de risques et d'incertitudes et reposent sur des hypothèses donnant lieu à la possibilité que les résultats ou les événements réels diffèrent de façon significative des attentes exprimées ou sous-entendues dans ces déclarations prospectives. Se reporter au plus récent rapport de gestion annuel de BCE Inc., mis à jour dans les rapports de gestion trimestriels ultérieurs de BCE Inc., pour obtenir plus d'information au sujet de ces risques, incertitudes et hypothèses. Les rapports de gestion de BCE Inc. sont disponibles sur son site web à bce.ca, sur SEDAR à sedar.com et sur EDGAR à sec.gov.